



# “RENFORCER LE RÔLE DES COMITÉS DE NIVEAU 3”

Le rôle des comités de niveau 3 (CEBS, CEIOPS, CESR...) sera renforcé, en leur donnant plus de visibilité. De plus, leur coopération sera améliorée sur des sujets transectoriels, tels que les conglomérats financiers, les mécanismes de médiation ou encore le contrôle par les pairs.

supervision financière. Une étape majeure a été franchie avec le déploiement du processus dit Lamfalussy, qui a conduit notamment à mettre en place, pour chacun des trois secteurs financiers (banques, marchés, assurances) des comités dits de niveau 3 réunissant les superviseurs nationaux. Dans le secteur bancaire, cela a donné naissance, début 2004, au Comité européen des contrôleurs bancaires – CEBS en anglais –, lequel a dû relever d’importants défis. Il a fallu prioritairement assurer la mise en œuvre convergente de Bâle II en Europe, en élaborant de nombreuses recommandations. Parallèlement, l’efficacité de la supervision des groupes transfrontaliers a été confortée par le développement des collèges de superviseurs.

Ces défis ont été relevés, me semble-t-il, avec succès. Mais, dans un contexte qui évolue très vite, qu’il s’agisse de l’intégration croissante des activités bancaires au sein du Marché intérieur ou des développements actuels liés à la crise des subprimes, le statu quo n’est évidemment pas la meilleure posture. De ce point de vue, les réflexions engagées en 2007 dans le cadre de la revue du processus Lamfalussy et qui ont conduit l’ECOFIN, au mois de décembre, à dresser une “feuille de route” pour les prochains mois, montrent que nous nous plaçons bien dans une dynamique de progrès. Le rôle des comités de niveau 3 va être renforcé, notamment en leur donnant plus de visibilité dans le processus européen. La dimension européenne du mandat des superviseurs nationaux va être formalisée et ils vont devoir s’impliquer davantage dans l’application des recommandations du CEBS. En parallèle, les collèges de superviseurs vont jouer un rôle plus important.



**Danièle Nouy**

Secrétaire Général  
Commission  
bancaire

## INTERVIEW

■ **Que pensez-vous de la nécessité d’améliorer la supervision bancaire européenne ?**

Il faut continuer à améliorer notre modèle de supervision européenne décentralisée. C’est une impérieuse nécessité. Depuis le début de la décennie, l’Europe est engagée dans la construction d’une architecture ambitieuse de la

■ **Êtes-vous en faveur de la création d’une nouvelle entité ? Ne pensez-vous pas qu’il faudrait peut-être attendre la mise en œuvre complète de Bâle II avant de construire un niveau supplémentaire de contrôle ?**

Je ne crois pas – et c’est le sentiment partagé par la plupart de mes collègues en Europe – qu’il soit opportun de modifier l’équilibre institutionnel actuel. L’architecture Lamfalussy, qui constitue l’ossature de la supervision financière décentralisée, doit être améliorée, comme la

“feuille de route” de l’ECOFIN nous y engage, mais elle reste le meilleur système de supervision en Europe. Cela n’empêche pas, bien entendu, de rechercher des marges de manœuvre complémentaires pour conforter les comités de niveau 3. Leur adossement à la Banque centrale européenne (selon le modèle de la Banque des règlements internationaux – BRI –, qui “abrite” le Comité de Bâle et l’Association internationale des contrôleurs d’assurance, qui regroupe les superviseurs des compagnies d’assurances), sans remettre en cause leur indépendance opérationnelle, est par exemple une solution envisageable. Elle permettrait à ces comités de se concentrer sur les missions de supervision et faciliterait leur coopération, rendue actuellement plus difficile par leur dispersion géographique.

Pour le reste, la priorité doit en effet être donnée, par l’ensemble des parties prenantes, banques et superviseurs, à la pleine mise en œuvre de Bâle II. Le contexte nous rappelle, si besoin était, l’impérieuse nécessité d’une surveillance très rigoureuse des risques, que le nouveau dispositif prudentiel a précisément vocation à favoriser.

#### ■ Pensez-vous qu’il faille aussi revoir le fonctionnement du CEBS et élargir ses prérogatives ?

Au cours des prochains mois, le CEBS va voir son fonctionnement connaître plusieurs évolutions. Tout d’abord,

son processus décisionnel, pour l’heure fondé sur le consensus, devrait évoluer vers le vote à majorité qualifiée. Cette dernière ne remettra pas en cause le caractère non prescriptif des décisions et des lignes directrices du CEBS. Toutefois, combiné avec l’adoption du principe selon lequel il faut respecter les décisions du CEBS ou, à défaut, s’en expliquer publiquement (*comply or explain*), le vote à la majorité qualifiée devrait faciliter le travail et accélérer la convergence de la supervision bancaire en Europe.

De plus, sans que cela doive nécessairement conduire à revoir son organisation ni ses prérogatives, le CEBS devra jouer un rôle accru en faveur du bon fonctionnement des collègues ; non pas, bien sûr, pour se substituer à ces derniers, qui doivent rester de la responsabilité des superviseurs *home* et *host* concernés, mais pour favoriser la convergence des approches entre collègues (convergence horizontale), l’émergence des meilleures pratiques et, le cas échéant, jouer un rôle de médiateur pour résoudre d’éventuels différends au sein des collègues.

#### ■ Comment travaille actuellement la Commission bancaire sur ce sujet de la supervision bancaire européenne ? Avez-vous un agenda fixé sur ce dossier ?

La Banque de France, au travers du Secrétariat général de la Commission bancaire, a milité et continue de militer pour

## CONGLOMÉRATS FINANCIERS

### LES AVANCÉES DU COMITÉ



Swann Redslob

Consultant  
THEIA Partners

■ La directive 2002/87/CE définit le cadre de surveillance des conglomérats financiers au sein des États membres de l’Union européenne. En application de l’article 21, les trois comités européens CEBS (superviseurs bancaires [1]), CEIOPS (contrôles des assurances [2]) et CESR (autorités de marchés [3]) ont signé en novembre 2005 un protocole de coordination de leurs travaux, qui a débouché sur la création en février 2006 de l’IWCF [4] : ce comité transversal a pour mission d’évaluer les transpositions nationales de la directive, situées à la frontière des réglementations bancaires et assurantielles.

■ Les travaux de l’IWCF ont donné lieu à trois études. La première, publiée en janvier 2007, a comparé les instruments de capitaux éligibles en les décomposant par secteur, conformément aux réglementations bancaires (2002/87/CE, 2006/49/CE sur les fonds propres) et assurantielles (2002/83/EC et 73/239/EEC). La deuxième, diffusée en août 2007, a mis en évidence l’impact des règles sectorielles sur les conglomérats financiers et appréhendé plusieurs méthodes de comptabilisation des fonds propres (consolidation, déduction/agrégation, valeur comptable ou combinaison), sur la base des avis émis par les représentants de chaque pays. La publication de la dernière étude de l’IWCF au début du mois d’avril a abouti à la préconisation d’un cadre prudentiel commun aux conglomérats financiers, harmonisant le calibrage des capitaux hybrides, des réserves de réévaluation et

plus-values latentes, des déductions dans les holdings ainsi que des approches d’évaluation des capitaux propres. Le choix de l’IWCF de recommander la méthode de consolidation des fonds propres s’inscrit en conformité avec les attentes des participants français. Néanmoins, cette préconisation doit être adoubee par les autorités compétentes, d’autant plus que la possibilité d’une approche par combinaison reste évoquée.

■ Les travaux d’harmonisation sectorielle des conglomérats financiers au sein des États membres n’en sont qu’à leur début. Mais la dynamique de convergence des supervisions nationales pour les conglomérats est lancée et franchit les frontières de l’Union : en témoigne la décision de déclarer équivalents aux règles européennes les critères de supervision des autorités américaines et suisses.

[1] Committee of European Banking Supervisors.

[2] Committee of European Insurance and Occupational Pensions Supervisors.

[3] CESR : Committee of European Securities Regulators.

[4] IWCF : Interim Working Committee on Financial Conglomerates.

une supervision bancaire européenne décentralisée, mais néanmoins forte, efficace et évolutive. Dans le cadre de la revue du processus Lamfalussy, elle a fait des propositions (retracées dans un document disponible sur le site internet de la Banque de France) qui, pour l'essentiel, se retrouvent dans les recommandations arrêtées par l'ECOFIN. Notre agenda pour 2008, est celui des institutions européennes et notamment de l'ECOFIN, qui, tout au long de l'année, prévoit de faire des points d'étape sur la mise en œuvre de la feuille de route évoquée précédemment et nous profiterons de l'opportunité que constitue la présidence française de l'Europe au second semestre de 2008, pour faire progresser ces dossiers autant qu'il sera possible.

À cet égard, je crois utile de souligner que, au-delà de la contribution aux réflexions sur la supervision européenne, le Secrétariat général de la Commission bancaire est avant tout impliqué dans les travaux concrets nécessaires au bon fonctionnement de cette dernière. À l'heure actuelle, nous sommes ainsi extrêmement actifs au sein des collèges de superviseurs, auxquels nous attachons une importance capitale, aussi bien en tant qu'autorité home que lorsque nous sommes host. Plusieurs réunions de ces collèges ont eu lieu récemment à Paris pour les plus grands groupes bancaires français et je peux vous dire qu'ils ont permis des échanges de vues très approfondis, particulièrement utiles pour permettre de dégager une vision consolidée des risques.

**■ Que pensez-vous de la façon dont travaillent les différentes instances européennes sur le sujet ?**

**Ne pensez-vous pas que chacun travaille de manière un peu trop individuelle ?**

Les réflexions sur l'organisation de la supervision associent l'ensemble des parties prenantes, qu'il s'agisse des politiques, des superviseurs ou des acteurs du secteur privé. Il s'agit là d'un processus très constructif, qui permet de recueillir toutes les opinions et qui, au travers des différentes instances de concertation existant au sein de l'Union européenne, me paraît très efficace.

Au plan opérationnel, la coopération entre les différentes instances me paraît également bien fonctionner. S'agissant du domaine qui est le mien, je tiens à souligner que les comités de niveau 3 n'ont cessé ces dernières années de renforcer leur coopération sur des sujets transectoriels, qu'il s'agisse par exemple des travaux sur les conglomerats financiers ou sur la mise en œuvre des recommandations du rapport Francq, qui a conduit à adopter des mécanismes de médiation et de contrôle par les pairs (*peer review*) communs aux trois comités et aux trois secteurs financiers.

La Banque centrale européenne, au travers notamment du Comité de supervision bancaire, vient en outre conforter les travaux menés par le CEBS, avec une vision macro-prudentielle. ■



Témoignage client

**ING Direct a choisi Demos, leader de la formation bancaire.**

*ING Direct, avec son approche innovante de la banque, se fixe un niveau de service client des plus élevés.*

*Nos collaborateurs suivent des formations internes sur le métier de la banque. Mais, pour accroître leur performance et satisfaire nos clients, des connaissances plus vastes sont nécessaires.*

*Pour répondre à cette exigence, Demos a travaillé étroitement avec les opérationnels et notre service formation. Demos a su aborder des sujets comme la technique bancaire, la fiscalité du particulier, l'approche patrimoniale... Grâce à une approche pédagogique sur-mesure, Demos a réussi à faire acquérir des compétences très pointues à nos Chargés de Clientèle et nos Chargés d'Opérations.*

*Il semble que cela ait porté ses fruits. Plus de 600 000 clients font désormais confiance à ING Direct. Merci Demos !*

Anthony Herault  
Formation et gestion des talents - ING Direct

**Demos en bref...**

- plus de 100 stages interentreprises «banques et marchés financiers» dans 10 pays
- des séminaires et des groupes d'étude pour suivre au plus près l'actualité
- une expertise reconnue dans la conception et l'animation de formations sur-mesure
- une offre e-learning : 900 cours en ligne dédiés aux professionnels de la banque
- un studio de production d'outils pédagogiques sur-mesure

[www.demos.fr](http://www.demos.fr)



20 rue de l'Arcade 75008 Paris

Contact : [banques@demos.fr](mailto:banques@demos.fr) - Tél : 01 44 94 58 36 - Fax : 01 44 94 16 39

France - Allemagne - Belgique - Chine - Dubaï - Espagne - Maroc - Pologne - Portugal - Royaume Uni

## FOCUS

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE L'UE :  
FONCTIONNEMENT

Chaque État membre assure la présidence du Conseil de l'Union européenne à tour de rôle pendant six mois (de janvier à juin et de juillet à décembre), selon un ordre préétabli. Lorsqu'un État membre assure la présidence du Conseil de l'UE : son chef d'État ou de gouvernement préside le Conseil européen qui se réunit au moins deux fois par an pour fixer les grandes orientations et donner l'impulsion politique ; ses ministres président le Conseil de l'Union européenne qui se réunit plusieurs fois par mois pour prendre les décisions communes qui engagent tous les États membres.

La présidence du Conseil joue un rôle primordial dans l'organisation des travaux. Elle est chargée d'organiser et de présider l'ensemble des réunions, ainsi que d'élaborer des compromis susceptibles de résoudre les problèmes. Au début de chaque semestre, le pays qui a la charge de la présidence détermine ses priorités et le calendrier des travaux. Assurer la présidence ne confère pas d'autres droits particuliers : pour les votes, chaque pays garde le nombre de voix qui lui est attribué. La France a déjà présidé deux fois l'Union européenne (en 1995 et en 2000).

LES QUATRE PREMIÈRES PRIORITÉS  
DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE

## ■ 1. Les migrations

Au travers du "pacte européen sur l'immigration et l'asile" afin de mieux protéger l'Europe en contrôlant ses frontières extérieures dans un esprit de solidarité, d'organiser l'immigration légale en fonction des besoins du marché du travail, d'organiser l'éloignement effectif hors de l'UE des étrangers qui y séjournent irrégulièrement, de bâtir une Europe de l'asile, de promouvoir le co-développement en facilitant les transferts d'épargne dans les pays d'origine, ainsi que l'aide au développement, notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la gouvernance.

## Calendrier prévu jusqu'en 2009

Allemagne	janvier - juin 2007
Portugal	juillet-décembre 2007
Slovénie	janvier-juin 2008
France	juillet-décembre 2008
République tchèque	janvier-juin 2009

## ■ 2. Environnement et lutte contre le changement climatique

La France s'inscrit dans la continuité de la présidence allemande qui avait, la première, fait de la lutte contre le changement climatique une de ses priorités et donné à l'Union européenne des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions et de développement des énergies renouvelables. Pour ce faire, un accord final sur le paquet législatif "énergie / climat" est nécessaire, et ce, avant la conférence de Copenhague de 2009, décisive pour l'avenir de la convention climat et du protocole de Kyoto.

## ■ 3. L'Europe de la sécurité et de la défense

Le renforcement de l'Europe de la sécurité et de la défense sera une autre priorité de la présidence française. Il s'agira de capitaliser l'acquis des dix dernières années au cours desquelles l'UE a conduit une quinzaine d'opérations au titre de la politique européenne sécurité défense.

## ■ 4. La refondation de la politique agricole commune

2008 est un rendez-vous obligé pour la PAC car la Commission a engagé un "bilan de santé" qui devrait déboucher, à la fin de cette année, durant la présidence française, sur un certain nombre de décisions d'ajustement, à la marge des grandes lignes de la PAC décidée en 2003 et qui sont fixées jusqu'en 2013.

Source : ministère des Affaires étrangères et européennes / secrétaire d'État chargé des Affaires européennes.

## POUR EN SAVOIR PLUS

## À LIRE

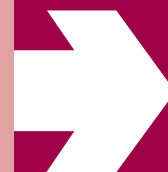
■ "Integrating Europe's Financial Markets", Decressin, Jörg, Hamid Faruqee, and Wim Fonteyne (eds.), 2007, Washington : International Monetary Fund

■ "Designing Financial Supervision Institutions: Independence, Accountability and Governance" Donato Masciandaro, Marc Quintyn, 28 août 2007 Edward Elgar Pub

## ■ "Vers des banques paneuropéennes ? Quelle conséquence pour la régulation bancaire ?"

The Banker's View – September 2007  
Jean-Pierre PATAT  
(écrit début juillet 2007 et révisé en septembre 2007)  
TAC, applied economic and financial research

■ "Handbook of Central Banking And Financial Authorities in Europe: New Architectures in the Supervision of Financial Markets" de Donato Masciandaro, 26 août 2005 Edward Elgar Pub



À voir aussi le prochain dossier de Banque Stratégie n° 259 à paraître le 21 mai sur la supervision des assurances.